



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5169

Lyon 7e - Avenant n°1 au bail emphytéotique administratif de valorisation des 21 et 24 mars 2014, portant sur le Parc Blandan, consenti par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, en vue de la modification de l'assiette foncière dudit bail - EI 07277 - n° inventaire 07277 T001-03 et 07277T002-01

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5169 - LYON 7E - AVENANT N°1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF DE VALORISATION DES 21 ET 24 MARS 2014, PORTANT SUR LE PARC BLANDAN, CONSENTI PAR LA METROPOLE DE LYON AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON, EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DUDIT BAIL - EI 07277 - N° INVENTAIRE 07277 T001-03 ET 07277T002-01 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est propriétaire des parcelles cadastrées BI 151 à 170 situées 33-37 rue du Repos à Lyon 7^{ème}. Elles constituent l'ancien site militaire dénommé « Caserne Sergent Blandan », édifié sur le site du Fort Lamothe et reconverti en parc public. Il représente une surface totale de 168 311 m².

Par délibération n° 2014/6320 du 20 janvier 2014, vous avez approuvé la mise à disposition, par bail emphytéotique administratif de valorisation, du parc public Blandan par la Communauté Urbaine de Lyon, aujourd'hui Métropole de Lyon, au profit de la Ville de Lyon. Par ce bail en date des 21 et 24 mars 2014, la Métropole met à disposition de la Ville, au titre de ses compétences en matière d'espaces verts, la parcelle cadastrée BI 167 d'une superficie de 109 627 m² pour une durée de 25 ans.

La Métropole de Lyon a signé une promesse synallagmatique de bail à construction avec la société Carré d'Or les 10 et 18 avril 2017 pour la mise à disposition des parcelles BI 161, 162 et 166 d'une superficie totale de 9 952 m², correspondant au bâtiment 61 dit « magasin d'armes » et au bâtiment 48 dit « château de Lamothe ». Le projet porte sur l'aménagement et la construction d'un complexe hôtelier et touristique, d'un espace de restauration, de stationnements, de bureaux et d'un espace culturel. Cet ensemble immobilier développera une surface de plancher totale d'environ 5 820 m².

Depuis, le projet a quelque peu évolué de sorte à ce que l'emprise foncière mise à disposition par la Métropole de Lyon au profit de la société Carré d'Or se trouve modifiée. Cette modification impacte l'assiette du bail de la Ville précité. En effet, il est nécessaire de modifier les limites Est et Sud du terrain donné à bail à la Ville et plus précisément :

- de restituer à la Métropole 157 m² issus de la parcelle BI 167 correspondant aux terrains (i) et (j) sur le plan de division ;
- d'intégrer 1 665 m² issus de la parcelle BI 166 correspondant aux terrains (f) et (e) ainsi que de la parcelle BI 168 correspondant au terrain (l) ;
- et de conserver 109 470 m² issus de la parcelle BI 167 correspondant au terrain (h).

Ainsi, l'emprise du bail est portée de 109 627 m² à 111 135 m².

Les parcelles BI 167 (i) et (j) étant destinées à intégrer l'assiette du bail à construction conclu entre la Métropole de Lyon et la société Carré d'Or, la Métropole de Lyon procédera préalablement, en tant que bailleur, au déclassement desdits terrains à la suite de la désaffectation constatée par la Ville de Lyon par arrêté en date du 12 juillet 2019.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif des 21 et 24 mars 2014 sur la base de la nouvelle emprise foncière précitée ; les autres dispositions du bail d'origine, notamment la redevance annuelle et la durée, restant inchangées.

Pour votre parfaite information, il est précisé que les frais notariés seront pris en charge par la Métropole de Lyon.

Vu la délibération n° 2014/6320 du 20 janvier 2014 ;

Vu le bail emphytéotique administratif de valorisation en date des 21 et 24 mars 2014 ;

Vu l'arrêté de désaffectation en date du 12 juillet 2019 ;

Vu le projet d'avenant n°1 au bail emphytéotique de valorisation ;

Vu le plan de division ;

Vu l'avis favorable de Madame le Maire du 7^{ème} arrondissement de Lyon en date du 20 août et du 14 octobre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans LES VISAS, en page 2, lire :

- lire :

« Vu l'avis favorable de Madame le Maire du 7^{ème} arrondissement de Lyon en date du 20 août et du 14 octobre 2019 ; »

- au lieu de :

« Madame le Maire du 7^{ème} arrondissement ayant été consultée pour avis par courriers des 12 juillet 2019 et 1^{er} octobre 2019 ; »

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif de valorisation des 21 et 24 mars 2014 susvisé, établi entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 ainsi que tout document y afférent.
- 3- La valeur comptable de l'actif de la Ville de Lyon est modifiée comme suit :

Etat	N° inventaire	Désignation	Surface initiale m ²	Surface actuelle m ²	Compte nature	Observations
Sortant	07277T001-03	Terrain – parc public	109 627,0 0	109 470,0 0	2145	BEA 25 ans
Sortant	07277T002-01	Terrain – parc public	/	1 665,00	2145	BEA 25 ans Surface totale : 111 135 m ²

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY